

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux à réaliser par l'Entreprise MACONNERIE COUVERTURE- 1557 rue Bernard Chochoy 62380 ESQUERDES au n° 17 rue du 11 Novembre à LUMBRES.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux afin de mettre les deux véhicules de chantier au n° 11 rue du 11 Novembre **du Lundi 19 Juin 2023 au Lundi 10 Juillet 2023**.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h et si nécessaire un alternat par feux tricolores.

Article 3 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par l'Entreprise MACONNERIE COUVERTURE.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise « MONNERIE COUVERTURE »,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 14 Juin 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le **15 JUIN 2023**